



Tél. : 02.96.26.74.66

mairie.stbarnabe@orange.fr

Site internet :

www.saint-barnabe.fr



Commune de Saint-Barnabé



*Un Saint-Barnabé parmi
les Saint-Médard de France*



St-Barnabé

SAMEDI 12 OCTOBRE 2024
à 12h à la salle Sterenn

REPAS FESTIF

Assiette composée
SAUTÉ DE PORC PROVENÇAL
Fromage – dessert – café

POSSIBILITÉ DE REPAS A EMPORTER

Kyr offert

Tombola gratuite

Prix adulte : 13 Euros

Possibilité de part à emporter à réserver auprès de
M. Daniel POULAIN au 06.69.02.81.41 ou de
Mme Jacqueline BEUREL au 06.65.45.73.05

**N° 560
OCTOBRE 2024**

**Animation
Ludothèque**



Jeu de règles
jeu d'assemblage,
jeu en bois et
jeu géant.

JEUDI 24 OCTOBRE
Salle Sterenn
De 14h à 17h




TOUT PUBLIC



Le mot du Maire

Chers Barnabéennes et Barnabéens,

Un été bien assombri par la disparition de plusieurs figures de Saint-Barnabé...

Le 12 juillet, Pierre-Anne s'en est allé.

C'était un homme d'une grande valeur avec de forte conviction, incarnant un idéal, très engagé dans la vie de sa collectivité et au service de ses concitoyens. Ce n'est pas sans émotion que nous avons appris le départ de notre ami **Pierre-Anne PERRON**, bien connu sur notre commune, de nature jovial et d'un naturel bienveillant avec une certaine empathie. Il avait le contact facile et franc. C'était toujours avec plaisir que j'aimais échanger avec Pierre-Anne. Il était toujours de bons conseils et attentif à la vie communale. Il avait été conseiller municipal durant 3 mandats. Sa vie a été si riche qu'il est bien difficile de la retracer en quelques mots. Il prenait plaisir à évoluer en communauté.

C'est ainsi qu'en 1981, il devient président de l'U.N.C. et le restera jusqu'en 2021, 40 années de dévouement auprès de ses camarades et de leurs femmes pour faire vivre cette association. La commémoration du 11 Novembre sera différente cette année, de sa voix puissante il entonnait la marseillaise de magnifique façon, nous incitant à le suivre.

Notre ami **André LE PRIOL** décédé tragiquement le 12 Août, son souvenir restera ancré dans notre mémoire par les différentes actions qu'il a pu mener tout particulièrement auprès du comité des fêtes et de la société de chasse communale dont il a été le président il y a quelques décennies. André était reconnu pour son engagement, au sein de la vie associative. C'était un homme de conviction, accessible, disponible et très soucieux de rendre service. J'échangeais souvent avec lui quand il venait au village du Relay regarder les semis de céréales et il me parlait avec passion de son élevage de pigeons.

Je garderai le souvenir d'un homme jovial qui avait toujours un brin d'humour pour égayer les conversations.

Au nom du Conseil Municipal, j'adresse à vos familles respectives, toute notre affection et notre amitié.

France Ruralités Revitalisation (F.R.R.)

Nous avons pris une délibération portant sur le nouveau zonage France Ruralités Revitalisation. Notre commune entre dans les critères d'éligibilité. France Ruralités Revitalisation remplace les Zones de Revitalisation Rurales, les bassins d'emploi à redynamiser (BER) dès le 31 décembre 2024 et les zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZORCOMIR).

Pour apporter un soutien plus adapté aux territoires ruraux vulnérables et d'y encourager l'implantation d'entreprises, le nouveau zonage FRR remplace les ZRR et renforce les exonérations fiscales des entreprises implantées dans ces zones.

Les entreprises situées dans une zone FRR seront éligibles à des dispositifs d'exonérations fiscales et sociales.

Ces exonérations peuvent concerner :

- L'impôt sur le revenu ou sur les sociétés ;
- La cotisation foncière des entreprises (CFE) ; cette exonération se fera en cas de délibération de la commune avant le 1^{er} octobre 2024 pour être applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.
- La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ; cette exonération se fera en cas de délibération de la commune avant le 1^{er} octobre 2024 pour être applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Pour les exonérations fiscales, l'entreprise doit remplir plusieurs conditions :

- Employer moins de 11 salariés ;
- Exercer une activité industrielle, commerciale, artisanale ou libérale ;
- Avoir son siège social et l'ensemble de son activité et de ses moyens d'exploitation situés dans une zone FRR ;
- Être soumise de plein droit ou sur option à un régime réel d'imposition ;
- Être créée ou reprise entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 décembre 2029.

L'élagage

Les communes peuvent être confrontées à des problèmes de plantations (arbres, haies...) situées sur des propriétés privées en bordure de voies communales et qui empiètent sur celles-ci. La végétalisation de notre commune reste une priorité mais chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées.

Ces haies peuvent constituer un danger en diminuant la visibilité dans une intersection ou dans un virage que ce soit pour les piétons, les cyclistes, les véhicules motorisés et en cachant aussi les panneaux de signalisation. Un autre élément important : les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens (fils électriques, téléphoniques ou éclairage public).

En tant que Maire, je me dois d'assurer la sûreté et la sécurité du passage sur les voies publiques. Nous recevons en mairie des messages de conducteurs (services de transports scolaires, services de logistique en tout genre) qui se plaignent de la mauvaise visibilité sur les voies de notre commune

Lors du dernier conseil municipal, nous avons délibéré pour mettre en place une procédure que vous pouvez retrouver sur l'info dans les délibérations de Septembre. Je vous invite à en prendre connaissance.

« Le bien vivre ensemble dans notre commune reste notre préoccupation majeure ».

***Votre Maire,
Georges LE FRANC***

Vie Communale

ÉTAT CIVIL – SEPTEMBRE 2024

Décès : Anne Marie Thérèse AUFFRET, 89 ans, «16, rue Pierre Rouxel», décédée le 23 Septembre 2024 à Noyal-Pontivy, inhumée le 26 Septembre 2024 à Saint-Barnabé.

Publications de mariages : Daniel PORCHET
&
Marylène DUPUY

Ce mariage sera célébré le Samedi 5 Octobre 2024 à 11h30 à Saint-Barnabé.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Mickaël PERRIN
&
Constance BENJAMIN

Ce mariage sera célébré le Samedi 5 Octobre 2024 à 14h30 à Saint-Barnabé.

Naissance : Léhanna BIENVENU MONNIER, «6, rue de Bellevue», née le 20 Septembre 2024 à Noyal-Pontivy.

HORAIRES D'HIVER

Dans la nuit du 26 au 27 Octobre 2024



N'oubliez pas de RECULER vos montres et pendules d'une heure : à 3 H 00 il sera 2 H 00 !

NETTOYAGE DU CIMETIÈRE

A l'approche de la Toussaint, il est demandé de procéder dès maintenant au nettoyage des tombes et monuments dans le cimetière.

Les débris de toutes sortes seront à déposer aux endroits réservés à cet effet.

DÉPOT SAUVAGE

Trouvé dans un champ à Saint-Barnabé.

Honte à la personne qui a osé cacher ses déchets dans le maïs !!!!

Quel incivisme !!!!!!!



RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes (garçons et filles) nés en **OCTOBRE 2008** doivent se présenter en mairie afin que l'on procède à leur recensement militaire, munis du livret de famille. Les personnes nées avant cette période, et qui auraient omis de faire cette démarche, sont priées de se présenter le plus rapidement possible.

DEMANDEURS D'EMPLOI

A la date du 15 Septembre 2024, ils étaient 46 (Hommes : 24 et Femmes : 22).

A la date du 1^{er} Septembre 2023, ils étaient 52 (Hommes : 28 et Femmes : 24).

OPÉRATION ARGENT DE POCHE POUR LES VACANCES DE LA TOUSSAINT

Semaines du 21 au 31 Octobre 2024

Ce dispositif donne la possibilité aux adolescents de 16 à 17 ans d'effectuer de petits travaux sur la commune.

ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE ET TECHNIQUE

Permettre aux jeunes de découvrir le monde du travail et de gagner un peu d'argent.

Mission de 3h30 par jour pendant les vacances scolaires (avec 30 minutes de pause).

15 € par mission.

Inscription en mairie avec 1 contrat d'engagement. L'encadrement sera assuré par le personnel communal et/ou les élus.

HORAIRE OUVERTURE MAIRIE

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

De 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h30

de 8h15 à 12h00 le samedi

HORAIRE OUVERTURE AGENCE POSTALE

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

de 8h30 à 11h30 le samedi

TÉLÉTHON - BARNABÉTHON

Le Téléthon se déroulera les 29 et 30 Novembre prochains.

Une première réunion de préparation aura lieu le MERCREDI 23 OCTOBRE à 18h30 à la Mairie pour définir les activités de ces journées.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le forum s'est déroulé cette année à la salle Sterenn et a connu un beau succès.

Un moment important de notre vie associative où les habitants peuvent se rencontrer, découvrir les activités et s'inscrire.

Merci une nouvelle fois aux associations Barnabéennes qui répondent présentes et font partager les activités variées de la commune.



HORAIRE DE LA MESSE

Dimanche 6 Octobre à 10h30

JOURNÉES DU PATRIMOINE

À l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, l'église de Saint-Barnabé a été ouverte le samedi 21 et le dimanche 22, de 10h à 18h à l'initiative de Nino LE GUYADER.

Une trentaine de personnes ont visité l'église lors de ces deux journées, découvrant ainsi son histoire, son architecture ou encore sa sculpture en bois polychrome représentant la Cène. Deux belles journées qui seront reconduites, dans la mesure du possible, l'année prochaine ! Merci aux personnes ayant fait le déplacement.



TRAVAUX

Eclairage public :

- Rénovation EP Stade de foot : réception-réglage fin octobre après le changement d'heure.
- Rénovation EP Mairie : début des travaux mi- octobre.

Programme voirie 2024 :

- Rabotage à Blanlin le mercredi 2 Octobre et enrobés le 4 octobre.

Curage des fossés :

- En cours par l'entreprise DAVENET. Reste 2km à faire courant octobre.

Elagage :

Courrier envoyé aux propriétaires le 24/09/2024.

Signalétique – adressage campagne :

- Piquetage – pose temporaire des panneaux bois : octobre 2024
- Implantation : novembre à décembre 2024.

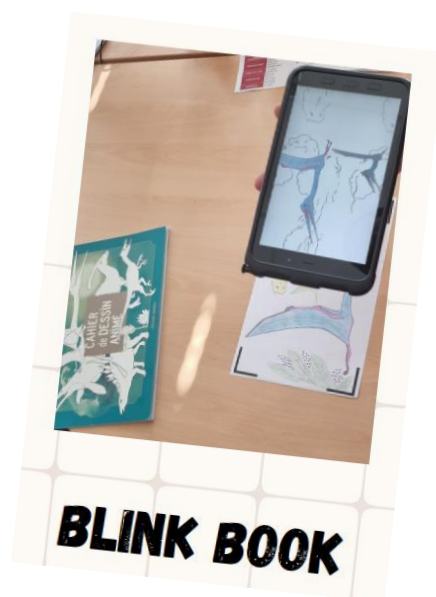
Le service numérique de Loudéac Communauté vous propose des animations autour du numérique pendant les vacances de la Toussaint :

**Mardi 29 Octobre
de 14h30 à 16h30
à la salle des Lilas**

Thème : Makey makey+blinbook



Durée : 2h



Limité à 6 places

Age minimum accepté 9 ans, en deçà, l'enfant sera obligatoirement accompagné.

CAP SPORTS APRÈS L'ÉCOLE

Le Cap Sports scolaire a repris le mardi de 16h45 à 18h00 avec une douzaine d'enfants avec pour animateur et encadrant Nicolas CADIC.

Les enfants découvriront divers sports durant l'année scolaire.



VIE SCOLAIRE

Rentrées Scolaires 2024 - 2025

École Mathurin Boscher

44 élèves ont fait la rentrée 2024.

2 nouvelles enseignantes :

Nolwenn HEURTEMATTE, directrice et enseignante aura 27 élèves (PS – MS – GS et CP).

Anaïck HAVARD aura 18 élèves du CE au CM.

A.T.S.E.M. : Maryline LE COZLER

A.E.S.H : Anita LEVÉ et Stéphanie FEILDEL.



2 représentantes RASED, Michel JOUAN, Fanny PHILIPPE, M. Georges LE FRANC, Maire, Mmes Anita LEVÉ, Nolwenn HEURTEMATTE, Anaïck RAVARD, Stéphanie FEILDEL.
Absente sur la photo : Maryline LE COZLER.

École Jeanne d'Arc



50 élèves ont fait la rentrée 2024.

Yann PASCO, directeur et enseignant au CE2-CM1-CM2.

Pauline ETRILLARD pour les CP et CE1.

Anne-Laure LE PRIOL pour les CE2 et CM et décharge de direction.

Isabelle BOSCHER, nouvelle enseignante, s'occupe des maternelles.

A.T.S.E.M. : Marie-Annick AVRIL

A.E.S.H. : Anita LEVÉ

Le thème de l'année sera « nos 5 sens en éveil ».

Georges LE FRANC, Maire – Anita LEVÉ – Michel JOUAN –
Pauline ETRILLARD - Yann PASCO – Marie-Annick AVRIL –
Isabelle BOSCHER

GROUPE SCOLAIRE MATHURIN BOSCHER

- **Natation** pour les élèves du CP au CM2 -> Du 10 septembre au 11 octobre 2024



Sortie « **Nettoyons la nature** » lundi 30 septembre dans la commune de Saint Barnabé -> en partenariat avec Leclerc, nous avons eu des kits de ramassage de déchets (chasubles, gants, sacs-poubelle). Nous avons réalisé un parcours à pied afin de ramasser les déchets. Les élèves ont compris l'importance de jeter leurs déchets dans une poubelle et ont aimé participer à cette sortie. Les élèves ont pu avoir un goûter offert par Leclerc pour les remercier.



ÉCOLE JEANNE D'ARC

Défi de Rentrée : les 5 sens



Pour fêter la rentrée scolaire, les élèves et l'équipe éducative ont participé à un défi de rentrée « Nos 5 sens en éveil ».

Ils ont apprécié les ateliers de chant, de bricolage, de jeu et de sport, à la découverte de 5 sens : la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût, le toucher.

Ma Rentrée avec l'UGSEL

Les élèves de l'école ont participé à la journée du sport scolaire « Ma Rentrée avec UGSEL », organisme sportif pour les écoles. Une animation sur la cour de l'école pour fêter le lancement de l'année scolaire et inciter les élèves à bouger et à la pratique régulière d'une activité sportive ! Ils ont joué au jeu Coach' Ta forme et dansé sur un chant chorégraphié.



COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024 A 19H00

DÉPARTEMENT COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT St-BRIEUC
COMMUNE SAINT-BARNABÉ

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 14

Date de convocation : 6 septembre

Présents :

M. Georges LE FRANC, Maire - Mme Jocelyne BOUTIER - M. Miche JOUAN (Adjoint) - M. Michel BOISDRON – Mme Marie-Paule BUZULIER - MM. Patrick DONNIO – Franck JÉGLOT - Mme Christelle GAUTHIER - M. Samuel BRIAND - Mme Charlène RIBEIRO (Conseillers Municipaux).

Absents excusés :

Mme Fanny PHILIPPE donnant pouvoir à Mme Jocelyne BOUTIER.
M. Thomas MAHÉO donnant pouvoir à M. Franck JÉGLOT.
M. Daniel HAMON donnant pouvoir à M. Georges LE FRANC.
Mme Véronique LE GALLO donnant pouvoir à Mme Marie Paule BUZULIER.

Absente :

Mme Catherine GOOSSAERT

Ouverture de la séance à 19 heures 15.

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne BOUTIER

1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte rendu de la séance du vendredi 19 juillet 2024.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

2-CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à émettre le mandat à l'article 6541 pour un montant de 2 475,79 € sur le budget général de la Commune pour 2024 ; ainsi qu'un mandat à l'article 6542 pour un montant de 11 187,96 € sur le budget général de la Commune pour 2024.

Pour : 12

Contre : 2

Abstention : 0

3-AFFAIRES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal prend acte des effectifs de chaque école : pour l'école Mathurin Boscher, l'effectif est de 44 élèves qui sont répartis en 2 classes : 1 Classe maternelle : 25 élèves (3 PS, 9 MS, 6 GS, 7 CP) et 1 Classe élémentaire : 19 élèves (4 CE1, 5 CE2, 6 CM1, 4 CM2). Pour l'école Jeanne d'Arc, l'effectif est de 50 élèves : 1 Classe maternelle : 23 élèves (2 TPS, 6 PS, 10 MS, 5 GS) et 2 Classes élémentaires : 27 élèves (9 CP, 2 CE1, 4 CE2, 8 CM1, 4 CM2). Le décide de participer aux frais de transports des élèves des deux écoles de ST-BARNABE et fixe le montant à 700 € pour l'année scolaire 2024-2025 ; cette prise en charge se fera sur présentation de factures liées aux déplacements.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

4-SYNDICAT DU LIÉ : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE-ANNÉE 2023

Le Conseil approuve le rapport annuel pour 2023 du service public de l'eau potable établi par le Syndicat du Lié.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

5-TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BATIES : EXONÉRATION EN FAVEUR DES IMMEUBLES SITUÉS EN ZONE FRANCE RURALITÉS REVITALISATION RATTACHÉS A UN ÉTABLISSEMENT REMPLISSANT LES CONDITIONS REQUISES POUR BÉNÉFICIER DE L'EXONÉRATION DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES PRÉVUE A L'ARTICLE 1466 G DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

Le Conseil Municipal décide d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Départ de M. Samuel BRIAND à 20h35.

6-DÉFAUT D'ENTRETIEN DES PARCELLES : MISE EN PLACE D'UNE PROCÉDURE RELATIVE A L'ÉLAGAGE

Les communes peuvent être confrontées à des problèmes de plantations (arbres, haies...) situées sur des propriétés privées en bordure de voies communales et qui empiètent sur elles.

Le maire étant tenu d'assurer la sûreté et la sécurité du passage sur les voies publiques, il doit donc intervenir lorsqu'il est confronté à ce type de situation, et faire usage des pouvoirs de police qu'il détient en vertu des articles L.2212-2 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il lui permet ainsi de faire exécuter d'office les travaux nécessaires.

L'exécution d'office des travaux d'élagage :

Aux termes de l'article L.2212-2-2, « dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies sur lesquelles il exerce la police de la circulation en application de l'article L.2213-1 afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, **les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents.**

Cette disposition permet au maire, après mise en demeure infructueuse, de faire procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'empiètement des plantations privées sur l'emprise des voies sur lesquelles il exerce la police de la circulation, et notamment sur les voies communales.

Aussi, lorsque l'élagage des plantations est rendu nécessaire pour « garantir la sûreté et la commodité du passage », le maire doit adresser au propriétaire concerné une mise en demeure, par arrêté ou lettre recommandée, lui enjoignant de procéder aux travaux nécessaires dans un délai déterminé.

Passé ce délai, et sans qu'il soit nécessaire de procéder à une nouvelle mise en demeure, le conseil valide l'intervention d'une entreprise privée pour réaliser les travaux, qui seront à la charge du propriétaire, dès le mois de janvier de l'année N+1, et fixe le tarif d'intervention à 195 € de l'heure. Les services techniques procéderont au déblayage des branches vers la parcelle concernée. Cette mesure sera effective dès janvier 2025.

Le calendrier d'envoi des courriers aux propriétaires sera le suivant :

-A partir du 20/09/N : Envoi d'un courrier N°1 simple

Objet : défaut d'entretien de parcelle. Faire réaliser les travaux au plus tard le 15/12/N.

→ Passage / vérification des élus : si l'entretien n'a été fait par les propriétaires :

-A partir du 16/12 N : Envoi d'un courrier N°2 - Recommandé avec AR :

Objet : lettre de mise en demeure. Faire réaliser les travaux au plus tard le 15/01/N+1 – Passé ce délai, et sans qu'il soit nécessaire de procéder à une nouvelle mise en demeure, une entreprise privée effectuera les travaux, qui seront à la charge du propriétaire, au tarif de 195 € de l'heure dès le 16/01/N+1.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

7-CHANTIER INTERNATIONAL 2024 : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal approuve le bilan moral et financier du chantier international 2024 et autorise le maire à solliciter la subvention auprès de Loudéac Communauté pour un montant de 3 381,00 € et auprès du Conseil Régional pour un montant de 5 000,00 €.

Dépenses	TOTAL	Recettes	TOTAL
Achat de matériel et matériaux	773,80 €	Conseil Régional	5 000,00 €
Prestation d'organisation du chantier	8 978,10 €	Loudéac Communauté	3 381,00 €
Travaux en régie	2 049,60 €	Commune	3 420,50 €
TOTAL	11 801,50 €	TOTAL	11 801,50 €

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

8-DROIT DE PRÉEMPTION

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la parcelle cadastrée AB N°71 ; 4 rue Georges Brassens pour une contenance de 00ha20a00ca.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

9-QUESTIONS DIVERSES

Néant.

➤ **Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI-H).**

Une enquête publique sera organisée à la fin de l'année 2024 afin que chacun puisse prendre connaissance des modifications apportées au document et exprimer ses observations.

Les modifications projetées entrent dans les catégories suivantes :

- Ajustement du règlement littéral (écrit) pour tenir compte de sa mise en œuvre
- Modification du règlement littéral des zones UZ et UT
- Modifications en lien avec la réalisation de projets
- Modification de l'inventaire des bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- L'ajout, la modification ou la suppression de secteurs de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)
- L'ajout, la modification ou la suppression d'une prescription graphique
- La correction d'erreurs matérielles

Elles ne remettent pas en question l'équilibre général du document entre les zones constructibles, la zone agricole et la zone naturelle.

➤ **Travaux :**

- Sécurisation piétonne liaison douce Blanlin RD14 : point sur la réunion du mercredi 4 septembre 2024
- Chantier international : réunion de bilan le vendredi 13 septembre à 10h30
- Réhabilitation de la salle omnisports : réunion avec le SDE – cabinet Boulet le lundi 16 septembre à 14h30
- Projet MAM : réunion avec le cabinet Dagorne Guillemain Architectes à Loudéac le mercredi 25 septembre à 15h30

➤ **Prochain conseil municipal le jeudi 17 octobre à 19h**

- 19 h : Intervention de Mr André LE TUTOUR, référent régional des villes ambassadrices du don d'organes
- 19h30 : Intervention de Mr Dominique BERNARD de l'ADAC ; présentation de la refonte de la ZONE 30 pour la commune de Saint-Barnabé

VIE ASSOCIATIVE & CULTURELLE

COMITÉ DES FÊTES DE BLANLIN

Comme chaque année, le comité des fêtes de Blanlin a organisé sa rando et le repas festif.

Sous la pluie... pour ce début Septembre.



L'ambiance était de mise et 300 repas ont été servis.

Bravo au président Jean-Claude GICQUEL et aux bénévoles.

COMITÉ DES FÊTES DU BOURG

Tournoi de pétanques du 31 Août 2024

Le concours de pétanque du 31 Août a accueilli une dizaine d'équipes.

Les organisateurs, Noam PHILIPPE et Régis RAULT, co-présidents du comité des fêtes du bourg, ont remis un lot à chaque équipe participante.

Jeanne & Didier sont les heureux gagnants.



Rando dinatoire du 14 Septembre 2024

Sous un temps magnifique, plus de 250 personnes ont participé à la rando dinatoire organisée par le comité des fêtes du bourg.

7,9 ou 12 Kms.

Pauses gourmandes avec soupe à l'oignon, galette saucisse et dessert à l'arrivée.

Une nouveauté cette année avec des énigmes à résoudre à chaque pause...



Bravo à la présidente Marie-Paule BUZULIER et son équipe.

CLUB BRUYÈRES D'ARVOR



APRÈS-MIDI CLUB

**JEUDIS 3, 17 & JEUDI 31 OCTOBRE à partir de 14h – Salle Pascal Legay.
Il y aura un loto interne et un repas galettes et crêpes**

LECTURE POUR TOUS

La bibliothèque est ouverte le :

Le mercredi de 10h à 12h même pendant les « petites » vacances scolaires et de 16h30 à 17h30
le vendredi de 16h30 à 18h00
le samedi de 10h à 12h.



Tél. : 02.96.26.73.29

ÉCHOS DE L'A.S.S.B.



GYMNASTIQUE & STEP

**L'Assemblée Générale aura lieu le :
VENDREDI 11 OCTOBRE à 18h30 à la Salle Jean Moulin**

VÉLO LOISIRS

Toutes les personnes intéressées par la pratique du vélo peuvent rejoindre le groupe le dimanche matin.
Les sorties s'effectuent tous les dimanches à 9h, départ sur le parking de la Salle Sterenn.

SCRAPBOOKING



FUTSAL

Le futsal donne la possibilité pour tous les âges de pratiquer le sport.

Photo : Equipe U 12

Contact : Samuel FRAVAL

***Celui qui ose, Gagne !!!**



INFORMATIONS DIVERSES

VOLTALIS

Thermostat connecté permettant de maîtriser et de réduire la consommation d'énergie :

A travers son Plan Climat Air Energie Territorial, Loudéac Communauté s'est engagée à mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de la transition écologique et du climat.



C'est pourquoi Loudéac Communauté soutient l'opérateur européen Voltalis, dont l'initiative concrète permet aux logements chauffés à l'électricité de bénéficier gratuitement d'un boîtier de maîtrise et de réduction de leur consommation d'énergie.

L'installation de ce boîtier, réalisée par un électricien agréé est gratuite. Que vous soyez propriétaires ou locataires d'un logement, et chauffé électriquement, vous pouvez solliciter l'installation de ce dispositif écocitoyen et solidaire.

Les conseillers Voltalis viendront à votre rencontre pour vous détailler le dispositif et ses avantages et vous proposer un rendez-vous d'installation qui dure généralement 1h30.

Les conseillers VOLTALIS vont être présents sur la commune de Saint Barnabé pour aller à la rencontre des habitants afin de leur proposer le dispositif d'économies d'énergie, du 25 septembre au 25 octobre 2024.

FDGDON DES CÔTES D'ARMOR



Formation à la lutte contre les taupes

Les taupes sont des mammifères omnivores qui ont la particularité de creuser des galeries souterraines et de faire des taupinières. Elles génèrent des dégâts aux activités agricoles et aux espaces verts.

Dans le cadre de la lutte contre les taupes, la FDGDON des Côtes d'Armor (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) propose des sessions collectives de formation aux techniques de piégeage.

Objectif de la formation :

acquérir la connaissance et la pratique pour pouvoir limiter la population de taupes chez soi d'une manière autonome et efficace.

Durée : une demi-journée (samedi matin)

Contenu : la taupe, les moyens de lutte

Public : tout public

Coût : Gratuite dans le cadre de l'adhésion de **Loudéac Communauté** à la Convention Multi-Services de la FDGDON 22.

Plusieurs journées seront organisées à l'automne 2024.

Inscrivez-vous dès à présent. (Formulaire ci-joint)

Vous serez averti par courrier de la date de la formation, deux semaines avant celle-ci.

Information : FDGDON Côtes d'Armor : 02 96 01 37 90

OCTOBRE ROSE

**DÉPISTAGE
DESCANCERS**
Centre de coordination
Bretagne

OCTOBRE ROSE, MOIS DE MOBILISATION AUTOUR DU CANCER DU SEIN

Se faire dépister, un geste essentiel !



Octobre Rose est le mois dédié à la lutte contre le cancer du sein et particulièrement à son dépistage. Le CRCDC Bretagne se mobilise sur tout le territoire breton, avec de nombreux acteurs, dont les Caisses d'Assurance Maladie et la Ligue contre le cancer, en organisant des manifestations et des événements tout au long du mois d'octobre pour encourager les femmes à participer à ce dépistage. La liste des actions prévues sera publiée sur notre site internet.

Nouveautés 2024 dans le mode d'invitation aux dépistages organisés des cancers !

C'est l'Assurance Maladie qui adresse désormais les invitations à participer aux dépistages organisés des cancers. Les principales informations à retenir pour chacun des dépistages organisés sont les suivantes :



Femmes
50 à 74 ans

Dépistage du cancer du sein

 Vous recevrez votre invitation dans votre boîte aux lettres.

 Les relances sont accessibles sur votre compte Ameli, s'il est activé.



Femmes
25 à 65 ans

Dépistage du cancer du col de l'utérus

 Votre invitation et la relance arrivent directement sur votre compte Ameli, s'il est activé, ou par la Poste, dans le cas contraire.



Hommes et femmes
50 à 74 ans

Dépistage du cancer colorectal

 Vous recevrez votre invitation dans votre boîte aux lettres.

 Les relances sont accessibles sur votre compte Ameli, s'il est activé.

 Les résultats du test vous seront envoyés par SMS si votre numéro de portable est renseigné sur la fiche d'identification, ou par la Poste, dans le cas contraire.



Vous n'avez pas reçu votre invitation au dépistage organisé ?

Appelez votre Caisse de Sécurité Sociale : CPAM : en composant le 3646
MGEN : en formant le 3676
MSA : aux numéros habituels

Assurez-vous que vos coordonnées sont à jour auprès de l'Assurance Maladie pour recevoir toutes les communications importantes.

Pour plus de renseignements, contactez le CRCDC Bretagne :

Antenne 22 | Antenne 29 | Antenne 35 | Antenne 56
02.96.60.83.00 | 02.98.33.85.10 | 02.99.30.40.10 | 02.97.40.29.39
 antenne+numéro de département@depistage-cancer.bzh

Ou rendez-vous sur notre site internet :
<https://depistage-cancer.bzh>



YOGA

SAISON 2024-25

YOGA

avec Pauline

Mardis 9h30
Mercredis 19h
Jeudis 15h

Salle Sterenn à St-Barnabé

Sur réservation au 06 02 69 51 02

Cours ouverts à toutes et à tous
hors vacances scolaires

cours 1h15: 11 €
carte 10 cours: 110 €
cours d'essai: 5 €

Annonces commerciales

«L'ARGOAT»

Bar – Tabac – Presse – Grattage - Parions sport – Recharges téléphoniques – Timbres amendes - Abonnements xbox, RMC Sport – Netflix - Amigo - Point relai : Pick Up – Cartes grises.



Ses Horaires

Lundi – Mardi – Mercredi : 7h45 à 20h

Jeudi : FERMETURE

Vendredi : 7h45 à 20h

Samedi - Dimanche : 8h30 à 20h

Tél. : 02.96.67.16.25



LE GWENËSTAN
TRAITEUR

✍ MARIAGE
✍ BAPTÊME
✍ COCKTAIL
✍ BUFFET
✍ REPAS D'ENTREPRISE
✍ ANNIVERSAIRE

Les ventes se passent le
vendredi de 10h30 à 12h00 et de 16h00 à 18h00.
Commande à passer avant le mercredi à 12h00
au 02.96.67.15.83

Ventes à emporter :

VENDREDI 11 OCTOBRE : Filet de lieu noir, sauce chorizo, risotto
ou : Sauté de veau à l'ancienne, riz

Agenda

05/10/2024	Repas à emporter – Cytopathie à Vie – 9h à 12h – Parking Salle Omnisports
11/10/2024	Assemblée Générale – A.S.S.B. GYM -18h30 – Salle Jean Moulin
12/10/2024	Repas Festif - Salle Sterenn – A partir de 12h – 1 St-Barnabé parmi les St-Médard
13/10/2024	Repas des Classes 4 – 12h – Salle Sterenn
17/10/2024	Conseil Municipal – Mairie – 19h00
23/10/2024	1 ^{ère} Réunion BARNABÉTHON – Mairie – 18h30
28/10/2024	Comité Info – Mairie – 20h30
29/10/2024	Atelier Numérique - 14h30 à 16h30 – Salle des Lilas

Membres du Comité Info :

M. Georges LE FRANC (Maire) – Mme Jocelyne BOUTIER – MM. Thomas MAHÉO – Patrick DONNIO – Mmes Véronique LE GALLO – Christelle GAUTHIER – M. Samuel BRIAND (Élus).
Mmes Huguette RUELLAND – Chantal JÉGLOT – Claudine FLÉHO - MM. Guy MACÉ – Alphonse MARJOT – Marcel RUELLAND – Nino LE GUYADER (membres).

+ Pliage :

Mmes Carole LE FRANC – Anne-Marie JOUAN.

Infos pratiques



Institution	Numéro de téléphone
Mairie de Saint-Barnabé	02.96.26.74.66
Docteur Mihai LUPULEASA – Rue Jean Jaurès	02.96.67.22.38
Bibliothèque	02.96.26.73.29
Centre anti-poison	01.40.05.48.48
Centre Hospitalier Kério - Pontivy	02.97.79.00.00
C.I.A.S. – Aide et soins à domicile	02.96.66.09.06
École privée – Rue Jeanne d’Arc	02.96.26.79.23
École publique – Rue Jules Ferry	02.96.26.75.07
Gendarmerie de Loudéac	17
Médecin ou pharmacie de garde	3237
Pompiers de Loudéac	18 ou 112 portable
SAMU	15
Service de portage de repas à Domicile	02.96.25.34.60
Service Obsèques (de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h)	0810.060.180
Ambulances HÉMONIC	02.96.28.06.33
Transport à la demande	0 8100 22 22 22
Urgence dentaire (de 9h30 à 12h00, le dimanche matin et les jours fériés)	02.96.61.80.79
A.D.M.R. – 4, rue Saint-Joseph - Loudéac	02.96.61.93.61